



# Conseil municipal du 10 07 2020





# Conseil municipal du 10 07 2020

Rappel de l'ordre du jour: [Convocation signée CM 10 juillet 2020.pdf](#)

## Questions diverses:

Plaque commémorative / Monument au mort

**Vote du CM pour le rajout de ce point à l'ordre de jour.**





## Conseil municipal du 10 07 2020 / Informations diverses (1)

### Recours de M Clerc contre la commune, auprès du tribunal administratif de Besançon au sujet de la délivrance d'un permis de construire :

- Monsieur Clerc a attaqué la commune auprès du TA de Besançon quant à la délivrance, par la commune, d'un permis de construire à M et Me Langowitch, rue des étangs à Plancher-Bas; ceci au motif que le signataire (M Garnier, adjoint à l'urbanisme) n'avait pas délégation pour signer ce document, mais aussi au motif que le permis de construire était incomplet et enfin, qu'il ne respectait pas la loi montagne... Nous avons donc chargé notre avocat (Cabinet ADVEN à Strasbourg) de défendre la commune; notre avocat s'est donc pourvu auprès du TA de Besançon et y a déposé un mémoire en défense démontant chacun des arguments de M Clerc et de son conseil.
- Suite au mémoire en défense présenté au TA par notre avocat, l'avocat de M Clerc a répliqué à son tour et donc, notre conseil prépare actuellement une nouvelle réplique en défense de la commune.





## Conseil municipal du 10 07 2020 / Informations diverses (2)

### Dans le cadre des délégations du maire, depuis le dernier conseil municipal:

- Encaissement d'un chèque d'une assurance (Pacifica) suite à un dommage sur un candélabre.
- Organisation des festivités liées au 14 juillet. Du fait de l'assouplissement des protocoles sanitaires, la comité consultatif a décidé d'organiser une soirée spectacle pour la fête nationale; Le maire a ensuite validé et signé l'engagement des dépenses (inscrites au BP) afférentes:
  - Dispositif de sécurité avec trois vigiles chargés de contrôler les accès (comptage), de rappeler les règles barrières, etc. ... (environ 1000 €)
  - Spectacle « sons et lumières » en remplacement du feu d'artifices qui avait été annulé en pleine période de confinement. (environ 3500 €)
  - Animations musicales (environ 500 €)

### Travaux école élémentaire:

- La réparation des verrières (celle du hall et celle du préau) devrait débuter sous peu, après les retards liés au confinement, puis à la reprise scolaire. (DETR reçue ce jour ~14 000 €)
- Clôture grillagée (vers le parking) devrait être posée durant l'été par nos employés municipaux.





## Désignation des délégués aux élections sénatoriales (1)

### Rappel du mode de scrutin:

Le maire rappelle qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En application du décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le renouvellement de la série 2 des sénateurs aura lieu le dimanche 27 septembre 2020. Le nombre des délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal. Pour la commune de Plancher-Bas, l'effectif est **5** délégués. Des suppléants sont élus dans toutes les communes. Ils sont appelés à remplacer les délégués en cas de refus, de décès, de perte de droits civiques et politiques, d'empêchement ou de cessation des fonctions de conseiller municipal. Le nombre de délégués est de **3** quand le nombre de délégués est égal ou inférieur à 5.

Les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. L'élection des délégués et des suppléants a lieu simultanément sur la même liste. Les listes peuvent être complètes ou incomplètes. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants doit désormais être alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les candidats sont proclamés dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants. L'ordre des suppléants résulte de l'ordre de présentation sur la liste.





# Désignation des délégués aux élections sénatoriales (2)

Appel à candidature de listes.

Vote

Dépouillement

Proclamation des résultats





# Travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère

## Avenant ERIGE – Lot numéro 3

Suite à la CAO et au CM du 13 février 2019, l'entreprise ERIGE a été retenue pour le lot 3 « maçonnerie pierre – Enduits chaux ». Le coût des travaux était arrêté à 19 088.80 € TTC. Au cours du chantier et de la réalisation des travaux, il a été nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires car le maître d'œuvre avait estimé, pour le marché initial, les reprises de maçonnerie, tout en précisant que lors du démontage, il faudrait peut-être démonter plus de surface que prévue (mur « bombant » au dessus de la porte d'entrée). Des travaux de reprise supplémentaire ont aussi été nécessaires suite à l'avenant charpente (panne sablière dégradée): reprise de linteau et jambage de redressement. Ces travaux ont été validés en cours de chantier par leur nécessité impérieuse, et font, in fine, l'objet d'une régularisation à posteriori, une fois les surfaces exactes connues.

Aussi l'entreprise a transmis un devis complémentaire qui engendre un coût supplémentaire de 12 143.98 € TTC.

Avec ce coût supplémentaire, le coût du lot 3 « Maçonnerie pierre – Enduits chaux » sera porté à 31 232.78 € TTC.

**VOTE DU CM**





# AO / Mobilier ancien presbytère et mairie (1)

Ce marché est divisé en deux tranches :

- Tranche ferme : Salles de réunion 1, 2 et 3 – Presbytère; Armoires pour les salles de réunion – Presbytère; Salle 1er étage – Mairie; Bureau du responsable technique – Mairie; Ex-bureau du maire – Mairie; Secrétariat (armoires) – Mairie.
- Tranche optionnelle : Salle du conseil – Mairie; Tableaux blancs - Mairie.

L'attribution du marché se fera au fournisseur qui présentera l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, appréciée selon les critères énumérés ci –après par ordre d'importance décroissante et pondérés comme suit :

- Le prix (75%),
- La valeur technique du matériel (15%),
- Le délai de livraison (10%)

[Compte-rendu CAO signé 1er juillet 2020.pdf](#)







## AO / Mobilier ancien presbytère et mairie (2)

		BUROLOGIA Vesoul	DACTYL BUREAU Vesoul	OBBO Belfort
PRESBYTERE	Salle 1	6 433.00 €	4 720.00 €	4 536.78 €
	Salle 2	4 802.20 €	3 522.00 €	3 222.72 €
	Salle 3	2 310.80 €	1 788.00 €	1 655.00 €
	Salle 3 - Variante (tables fixes)	1 498.80 €	1 076.00 €	1 296.32 €
	Armoires	1 220.00 €	1 020.00 €	989.80 €
MAIRIE	Salle 1er étage	2 928.00 €	2 267.00 €	2 568.08 €
	Bureau Agent technique	1 071.00 €	834.00 €	883.27 €
	Secrétariat	610.00 €	510.00 €	494.90 €
	Ex-bureau maire	697.24 €	546.00 €	614.39 €
TOTAL HT		20 072.24 €	15 207.00 €	14 964.94 €
TVA		4 014.45 €	3 041.40 €	2 992.99 €
<b>TOTAL TTC</b>		<b>24 086.69 €</b>	<b>18 248.40 €</b>	<b>17 957.93 €</b>
TOTAL HT - Variante		19 260.24 €	14 495.00 €	14 606.26 €
TVA		3 852.05 €	2 899.00 €	2 921.25 €
<b>TOTAL TTC - Variante</b>		<b>23 112.29 €</b>	<b>17 394.00 €</b>	<b>17 527.51 €</b>

		BUROLOGIA Vesoul	DACTYL BUREAU Vesoul	OBBO Belfort
MAIRIE	Salle du conseil	5 498.00 €	4 394.00 €	3 466.90 €
	Salle du conseil - Variante (Chaises)	7 298.00 €	Pas de variante	6 063.35 €
	Secrétariat	705.00 €	845.00 €	723.05 €
TOTAL HT		6 203.00 €	5 239.00 €	4 189.95 €
TVA		1 240.60 €	1 047.80 €	837.99 €
<b>TOTAL TTC</b>		<b>7 443.60 €</b>	<b>6 286.80 €</b>	<b>5 027.94 €</b>
TOTAL HT - Variante		8 003.00 €	Pas de variante	6 786.40 €
TVA		1 600.60 €		1 357.28 €
<b>TOTAL TTC - Variante</b>		<b>9 603.60 €</b>		<b>8 143.68 €</b>





## AO / Mobilier ancien presbytère et mairie (3)

Notation par la CAO, selon les critères du marché:

	<b>BUROLOGIA Vesoul</b>	<b>DACTYL BUREAU Vesoul</b>	<b>OBBO Belfort</b>
TOTAL TTC (tranche ferme et optionnelle)	31 530.28 €	26 535.20 €	22 555.45 €
Prix	53.88	64.03	75.00
Valeur technique	15.00	15.00	15.00
Délai de livraison	10.00	10.00	10.00
<b>Notation finale</b>	<b>78.88</b>	<b>89.03</b>	<b>100.00</b>

Suite à l'ouverture des offres et l'analyse de celles-ci par la CAO le 1<sup>er</sup> juillet 2020, il est proposé de retenir l'offre de la société OBBO de Belfort, pour les tranches fermes et optionnelles, puisque les sommes sont, en totalité, inscrites au BP 2020. Il est également proposé de retenir la variante « chaises » pour la salle du conseil, au sein de la tranche optionnelle. Concernant les tableaux, un seul sera finalement suffisant et donc commandé (le plus grand).

**VOTE DU CM**





# Convention piscine avec le Grand Belfort

L'apprentissage de la natation est une priorité nationale intégrée au socle commun des connaissances, de compétences et de culture. Au-delà des finalités liées à l'éducation physique et sportive, il s'agit également de favoriser des enjeux majeurs liés à l'éducation, à la santé et d'initier des pratiques sociales et sportives. La natation à l'école primaire est un support d'enseignement de l'éducation physique et sportive. L'an passé la commune avait déjà conventionné avec le Grand Belfort pour la mise à disposition de piscine Pannoux.

[Convention natation scolaire Plancher-Bas - Grand Belfort 2020 2021.doc](#)

Tarifs proposés: 1.90 € / élève; 20 € / séance d'enseignement et par agent mis à disposition; Durée des séances: 40 minutes

	Période 1 du 7/09/20 au 4/12/20	Période 1 du 7/12/20 au 19/03/21	Période 1 du 19/03/21 au 19/06/21	Total	
Nombre de classe	2	1	2	5	
Nombre d'élèves	40	22	37	99	
Nombre de séances	11	11	12	33	
Coût élève	836.00 €	459.80 €	843.60 €	2 139.40 €	<b>3 279.40 €</b>
Coût enseignement	440.00 €	220.00 €	480.00 €	1 140.00 €	

**VOTE DU CM**





# Mise en place d'un règlement intérieur pour le CM

La mise en place d'un règlement intérieur du fonctionnement du conseil municipal est devenu obligatoire pour toutes les communes de plus de 1000 habitants, et donc pour Plancher-Bas. La législation en impose la mise en place au cours des six premiers mois suivant l'installation des conseils municipaux.

Le projet de règlement pour le conseil municipal plancherot a été transmis par voie dématérialisée à tous les conseillers le 7 juillet 2020. Il est issu des propositions de règlements transmis par l'AMF.

[REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL\\_Mandat 2020-2026\\_LS\\_06 07 2020.pdf](#)

**VOTE DU CM**





# Facturation des services techniques communaux

En ce début de mandat, il y a lieu de redéfinir des tarifs à appliquer en cas de refacturation de travaux effectués, pour le compte de tiers, par le service technique communal, avec ou sans véhicule. Une délibération de même type existait déjà au cours du mandat passé, mais les coûts horaires des agents ont évolué depuis.

Le Maire expose les tarifs proposés :

- Forfait utilisation d'un véhicule léger 15 € / demi-journée, compris les 20 premiers kilomètres, puis, au-delà, application du barème kilométrique fiscal en vigueur le jour de l'utilisation, conformément à la puissance fiscale du véhicule utilisé (copie de la carte grise à joindre à la facturation)
- Tractopelle avec son chauffeur : 62.50 € TTC par heure (*sur internet cout mini pour 1 jour = 500€ TTC soit 62.50€ TTC / heure*)
- Tracteur avec chauffeur, quel que soit son usage ou l'outil monté sur le tracteur (épareuse, lame, remorque, ...): 62,50 € TTC par heure également.
- Les heures d'utilisation ou les kilomètres réalisés sont toujours comptabilisés à partir du lieu de stationnement habituel de l'engin considéré et jusqu'au retour à ce même lieu
- Toute heure commencée est due, intégralement aux coûts précédemment définis
- Le personnel technique est refacturé au réel, c'est-à-dire au taux horaire (toutes charges, primes et frais compris) en vigueur pour l'agent concerné au moment du travail (Pour information, actuellement 22.18 € / heure); Un calcul précis de ce taux horaire sera systématiquement joint à la facturation le cas échéant.

## VOTE DU CM





## Question diverse: Plaque commémorative

Suite à la délibération du 17 juin 2020 concernant l'inscription sur le monument aux morts de Monsieur Vandeville, militaire mort pour le service de la Nation, la commune a sollicité deux marbriers pour la création et la pose d'une plaque commémorative :

	<b>Marbrerie DEMURU</b>	<b>Marbrerie BAUMGARTNER</b>
<b>Prix HT</b>	866.00 €	816.67 €
<b>TVA</b>	173.20 €	163.33 €
<b>Prix TTC</b>	<b>1 039.20 €</b>	<b>980.00 €</b>

**VOTE DU CM**





**CM du 10 07 2020**

**Merci de votre attention,  
Bonne soirée, et bon été !**

